

CADILLAC Infos

Bulletin d'informations mensuel
de la ville de Cadillac-Sur-Garonne

#485

mercredi
9 janvier 2019


CADILLAC
SUR GARONNE
Hospit*al*ière par nature

À LA UNE

Ordures ménagères et tri sélectif p. 4-5

Dès le 1er février 2019, la collecte des ordures ménagères et du tri sélectif évolue en Bastide.



ÉDITO

p.2

BIEN - VIVRE

p.3 & p.6

SORTIR

p.7

www.mairiedecadillac.fr



Édito

„ CADILLAC

Parole d'élus

...

Jocelyn DORÉ

Maire de Cadillac-sur-Garonne
1er Vice-Président de la CC Convergence Garonne

Chères Cadillacaises, Chers Cadillacais,

Pour cette première édition 2019 du « Cadillac info » dans son nouvel habillage, l'équipe municipale et moi-même vous présentons, à l'occasion de ce début d'année, nos vœux les plus sincères de santé, de bonheur, de réussite et d'épanouissement personnel pour vous et l'ensemble de vos proches. Dans cette présentation plus dynamique du « Cadillac info », que j'espère vous apprécierez, vous remarquerez notre nouveau logo aux lignes plus épurées et résolument ancrées dans la modernité, représentant la porte de la Mer au pied de laquelle coule la Garonne.

Nous venons de tourner la dernière page de l'agenda 2018 avec toutes ces réalisations et notamment le point fort de notre mandat, la réhabilitation des Allées, qui semble être appréciée par la grande majorité de nos concitoyens. N'oublions pas également la création de la deuxième salle de cinéma qui va permettre aux amoureux du grand écran de bénéficier des remarquables programmations élaborées par l'association « le Paradis ».

Malgré de fortes contraintes financières imposées par les gouvernements successifs, nous avons pu maintenir, grâce à une gestion économe, les actions programmées. Nous sommes prêts à aborder 2019 en poursuivant nos projets dans le sens de l'intérêt collectif et les valeurs de solidarité.

Je veux remercier les adjoints et les conseillers qui s'impliquent tous les jours dans les projets et les dossiers municipaux. Un grand merci à notre personnel municipal des services administratif, scolaire, espaces verts et technique pour leur contribution à la qualité du service public. Un grand merci également à nos acteurs économiques, commerçants et artisans et à l'ensemble des bénévoles qui œuvrent au sein du tissu associatif. Ainsi chacun dans son domaine participe à la dynamique de notre cité.

Au seuil de cette nouvelle année, le Conseil municipal et moi-même avons le souhait d'agir pour préserver le bien-vivre ensemble par la tolérance, par le civisme, par la fraternité et par le respect d'autrui.

Partageons et respectons ces valeurs qui nous permettront de profiter pleinement et paisiblement de notre belle commune.

Brèves

Repas des Aînés

Le traditionnel repas des aînés du C.C.A.S. (Centre Communal d'Action Sociale) de Cadillac aura lieu le **samedi 12 janvier 2019 à 12h, à la Closière.**

Nous tenons à rappeler que ce repas est offert aux personnes de 70 ans et plus, domiciliées physiquement sur notre commune.

Secours Catholique

L'association a plus que jamais besoin des dons de tous pour poursuivre efficacement ses actions et de votre investissement bénévole pour renforcer ses équipes sur le territoire.

Renseignements : Secours Catholique de Gironde - 05 56 98 35 29



PERMIS DE LOUER

Depuis le **13 janvier 2018**, chaque bailleur de logement à Cadillac est dans **l'obligation de déposer en mairie une déclaration de mise en location pour tout nouveau bail** (institué par délibération D17.54 du 10 juillet 2017).

Afin de renforcer encore la démarche de lutte contre le mal-logement, le Conseil Municipal a souhaité remplacer le dispositif déclaratif par un **dispositif d'autorisation préalable de mise en location dans le périmètre de la Bastide** (Cf. délibération D18.61 du 25 octobre 2018).

Le principe est identique à celui de la déclaration pour le dépôt du dossier : communication du formulaire CERFA accompagné de la copie des documents remis au locataire.

La différence est qu'en Bastide, la Mairie pourra faire visiter le logement dans le délai d'un mois à compter du récépissé de la déclaration. A cet effet, la mairie a mandaté le SIPHEM (syndicat mixte inter territorial du Pays du Haut Entre-deux-Mers) pour vérifier les déclarations faites.

Ce dispositif en Bastide s'appliquera **à compter du 29 avril 2019**. En attendant, la déclaration est déjà obligatoire pour tous les logements loués sur la

commune, aussi bien pour les bailleurs en nom propre, que pour les agences immobilières.

Les sanctions possibles en cas de non-déclaration ou fausse déclaration :

- la perte de subrogation des aides au logement versées directement au bailleur,
- une amende pouvant atteindre 5000€
- une amende pouvant atteindre 15000€, en cas de récidive.

Les formulaires CERFA 15652* sont disponibles auprès du service urbanisme de la mairie ou sur service-public.fr.

Le dossier complet doit être envoyé par mail à : urbanisme@mairiedecadillac.fr, déposé ou envoyé en mairie.



PERMIS DE DIVISER

Comme pour le permis de louer, Cadillac est l'une des premières communes de Gironde à instaurer le permis de diviser (Conseil Municipal du 29 novembre 2018).

Il s'agit d'un nouveau dispositif introduit par la loi ALUR (Loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové).

Il permet d'interdire la division d'un immeuble en appartements de moins de 50 m².

Pourquoi cette décision ?

La division à outrance d'immeuble en Bastide nuit à la qualité de vie des administrés. Il est devenu urgent de réguler le besoin de stationnement en centre ville, et favoriser l'accès aux familles par des logements adaptés.

Depuis le **3 décembre 2018**, pour les immeubles situés dans le centre ancien, tous les travaux d'aménagement intérieur en vue de réaliser des appartements doivent faire l'objet d'un permis de construire à déposer en mairie.

Le service urbanisme vous conseille avec ou sans rendez-vous, aux horaires habituels d'ouverture.

Cahier de doléances

Suite aux récents événements, la municipalité met à la disposition de la population un cahier de doléances, afin de recueillir vos propositions.

Il est disponible à l'accueil de la mairie, aux horaires d'ouvertures.

Vos sapins de Noël

Le service espaces verts de la mairie vous propose de déposer votre sapin place Jacques d'Welles (derrière l'église) jusqu'au 31 janvier. Nous nous chargerons de les apporter à la déchetterie.

Ramassage des encombrants

Le prochain ramassage est organisé mercredi 6 février. Inscription obligatoire préalable en mairie en détaillant la liste du mobilier à enlever.

Renseignements au 05 57 98 02 10.

Dossier

CADILLAC



ORDURES MÉNAGÈRES ET TRI SÉLECTIF

Dès le 1er février 2019, la collecte des ordures ménagères et du tri sélectif évolue en Bastide.

La municipalité s'est engagée sur la problématique des ordures ménagères en centre-ville.

En effet, de trop nombreuses poubelles stationnent sur les trottoirs tout au long de la semaine. D'autre part, les administrés de la Bastide payent le service plus cher du fait d'une double collecte hebdomadaire.

En concertation avec les représentants du SEMOCTOM et de la CdC Convergence Garonne, il a été décidé d'implanter deux nouveaux points de collecte de conteneurs enterrés : à proximité de l'entrée du jardin du château et à l'arrière de l'église.

Cette capacité supplémentaire permet la suppression de la collecte des ordures ménagères du lundi.

Ce nouveau dispositif est possible grâce au travail minutieux de Françoise Nouel et Pierre Ribeaute, conseillers municipaux, délégués au SEMOCTOM, qui ont recensé tous les logements concernés par l'impossibilité de rentrer leurs bacs.

Ces administrés se verront attribuer une clé nominative qui leur permettra d'accéder au conteneur situé au plus proche de leur domicile. Une caution d'un montant de 50€ sera ajoutée à leur facturation. En cas de changement de domiciliation, la caution sera remboursée au moment de la restitution de la clé.

L'accès aux quatre conteneurs enterrés est donc réservé à la centaine de foyers n'ayant pas la possibilité de rentrer leurs bacs (ordures ménagères et tri) à leur domicile. Ils sont invités à utiliser les conteneurs enterrés situés au niveau de l'entrée du jardin du château, place Jacques d'Welles (à l'arrière de l'église), rue Cazeaux Cazalet : à l'arrière de la mairie et porte de l'Horloge.



Les jours de collecte (bac rouge) s'effectueront donc uniquement **les vendredis matins en bastide**. Les poubelles sont à sortir la veille au soir et à rentrer après le ramassage. Nous vous rappelons que les ordures ménagères concernent **tous les déchets non recyclables**.

La collecte des recyclables (bac jaune) aura lieu **tous les mercredis impairs**.

Vous trouverez le nouveau calendrier de collecte dans ce numéro.

Les **administrés ayant la possibilité de rentrer les bacs** sont invités à respecter la nouvelle collecte mise en place. Le non-respect des conditions de collecte des déchets (jours, horaires et tri) conduit à une amende forfaitaire de **35€**.

Une réunion d'informations se tiendra en mairie, **salle du Conseil Municipal, le lundi 14 janvier à 18h30**.

De plus, nous invitons les nouveaux arrivants à s'inscrire auprès du service Déchets Ménagers de la Communauté de Communes Convergence Garonne (05 56 76 38 10), afin de bénéficier du service de collecte.

Les **professionnels situés en Bastide** auront la possibilité de choisir une collecte d'ordures ménagères supplémentaire, les lundis matins. Pour cela, ils devront faire la démarche de s'inscrire auprès du service précité.

+ d'infos



Françoise Nouel & Pierre Ribeaute
Référénts communaux au SEMOCTOM
Élus à la mairie de Cadillac-sur-Garonne

Contactez la mairie de Cadillac-sur-Garonne
Par téléphone : 05 57 98 02 10
Par courrier : 24, place de la République
33410 Cadillac-sur-Garonne
Par mail : secretariat@mairiedecadillac.fr



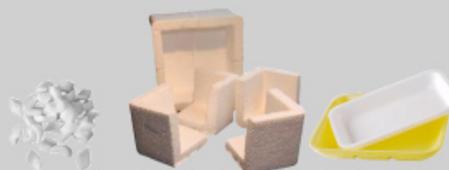
Utilisation des bacs à ordures ménagères

Les plastiques* (sauf bouteilles et flacons) :
emballages de pack d'eau, gobelets, sacs plastiques,
barquettes, pots de yaourt, pochettes de journaux...



**sous réserve de modification des consignes de tri*

Le polystyrène sous toutes ses formes :
barquettes, caisses, calages,
protections de colis...



Vaisselle jetable : assiettes,
serviettes, essuie-tout, lingettes...



Objets divers : vaisselle cassée,
pots en plastique, boîtiers de cd...



Mais aussi :

- Les emballages sales.
- Les déchets d'hygiène.
(couches, coton...)
- Les déchets non compostables.
(viande, poisson...)



**Sacs fermés
obligatoires !**



**Pensez à
laver votre bac**



**Déchets verts
interdits**

Sortez votre bac la veille de la collecte, merci !

RAPPEL

A la déchèterie

Dans le composteur

Dans le bac jaune

Dans le bac vert ou la borne à verre

➤ déchets électroniques, mobilier, produits toxiques, gravats, déchets verts, textiles ...

➤ déchets de cuisine (sauf viande et poisson), déchets de jardin en petites quantités...

➤ bouteilles plastiques, papiers, cartons, boîtes de conserve et canettes en métal...

➤ bouteilles, pots et bocaux en verre.

ACCÈS À LA DÉCHETTERIE

Depuis le **1er janvier 2019**, l'accès gratuit à la déchetterie nécessitera un code personnalisé (SEMOCODE). Vous pouvez en faire la demande par internet sur <https://semoctom.webusager.fr/> ou par courrier SEMOCTOM, 9 route d'Allégret, 33670 St Léon».

Pour les entreprises, associations et établissements publics, un formulaire spécifique est disponible sur le site internet du SEMOCTOM.

SEMOCODE

Du 6 novembre au 21 décembre, une permanence d'aide à la création du SEMOCODE a été mise en place à la mairie de Cadillac.

Plus de 70 personnes ont été accueillies par Françoise Nouel, référente communale au SEMOCTOM et élue au Conseil Municipal qui s'est proposée d'aider les administrés dans la constitution des dossiers.

**Vous souhaitez vous inscrire ?
Des questions sur votre abonnement ?**

Contactez le service Déchets Ménagers de la Communauté de Communes Convergence Garonne

Par téléphone : 05 56 76 38 10

Par courrier : 1, Cours du Maréchal-Joffre - 33720 Podensac

Par mail : environnement@convergence-garonne.fr

**Votre bac est cassé ?
Des questions sur les déchets ?**

Contactez le SEMOCTOM

Par téléphone : 05 57 34 53 20

Par courrier : 9 route d'Allégret - 33670 Saint Léon

Bien Vivre

CADILLAC



INSCRIPTIONS SCOLAIRES

Les inscriptions sont ouvertes, depuis le 1er janvier. Elles concernent uniquement les enfants effectuant leur première rentrée scolaire.

Le service Affaires scolaires vous reçoit sur rendez-vous (05 57 98 02 10), les mardis, jeudis et vendredis de 8h30 à 11h et de 13h30 à 17h, les mercredis matins de 8h30 à 12h30.

Vous devez vous munir du livret de famille, de la pièce d'identité du parent qui procédera à l'inscription, d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois et du certificat de radiation, si l'enfant est scolarisé dans une autre commune.

Seuls les enfants nés jusqu'au 2 septembre 2017 pourront être inscrits sur les effectifs de l'école. L'admission se fera ensuite auprès du Directeur, sur rendez-vous.

Charte de fonctionnement des services municipaux de l'école Jean de la Fontaine

La restauration et le transport scolaire dépendent exclusivement de la mairie et ne sont pas des services obligatoires.

Seuls les enfants âgés de 3 ans révolus seront admis au restaurant scolaire, sauf dérogation. La charte est disponible sur le site internet de la ville ou à l'accueil de la mairie.

La réservation des repas est obligatoire lors de l'inscription. Les parents conservent la possibilité :

- d'inscrire leur enfant sur les jours non réservés lors de l'inscription, moyennant un délai de prévenance de 48h par mail adressé à la mairie, sous réserve de la capacité d'accueil.
- d'annuler une réservation, si un justificatif est adressé au service des Affaires scolaires dans les 72h.

Service RH & Affaires scolaires : 05 57 98 17 25 - servicepersonnel@mairiedecadillac.fr

NOUVELLE IDENTITÉ VISUELLE

La commission communication travaille actuellement sur la refonte du site internet de la ville. Il sera plus simple d'utilisation et consultable depuis tous les supports numériques, avec de nouvelles fonctionnalités, comme la possibilité de vous inscrire à la newsletter et la prise de rendez-vous en ligne pour les passeports et carte d'identité.

Il sera accessible au public, dès le 1er février.

CADILLAC SUR GARONNE

MAIRIE | J'HABITE | JE VISITE | J'ENTREPRENDS | CONTACT | WELCOME

Hospitalière par nature

Je vis, j'habite CADILLAC > Services & Quotidien

Je visite & découvre CADILLAC > Tourisme & Culture

j'entreprends CADILLAC > Artisans et commerçants

Cadillac, une ville bastide en plein renouveau !

Supplément

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal - PLUi

Dans le cadre de l'élaboration du Plan d'Urbanisme Intercommunal, un registre de concertation est à la disposition des administrés de la ville. Ce registre permet de recueillir vos sollicitations afin de modifier le droit à construire, ou plus généralement l'absence de droit à construire sur vos parcelles. Il est disponible à l'accueil de la mairie. Suite à votre demande, la Communauté de Communes Convergence Garonne vous recontactera pour vous apporter une réponse.

+ d'infos : 05 56 76 38 00 - <https://urbanisme.convergence-garonne.fr>

Sortir

CADILLAC

AGENDA

Voeux du maire

Les cadillacais-es sont invités à la soirée des vœux de la municipalité le **samedi 12 janvier à 19h, salle de réception de la Closière.**

M. le Maire, Jocelyn Doré présentera ses vœux. À l'issue de la cérémonie, un cocktail sera servi.

Vos sapins de Noël

Les services de la Mairie vous proposent de déposer votre sapin rue de la Chapelle d'Épernon (à côté de l'église) **du 8 au 31 janvier.**

Nous nous chargerons de les envoyer à la déchetterie.



Concert - WALLACE

Wallace, c'est de la chanson française avec une couleur sonore inimitable, quelques grammes de rage, de tendresse, du violon, des guitares manouches ou énervées, des synthétiseurs. Mélancolique et enragé, Wallace a de la gueule et du chien.



Tout public - 1h

Entrée : 6 € - Gratuit (- 12 ans)

Judi 7 février - Salle du Conseil à 20h30

En partenariat avec l'IDDAC dans le cadre du dispositif « Les P'tites Scènes ».

Ciné

LUX



NOUS LES COYOTES

Film américain de
Anna Ladoul & Marco La Via
2018 - 2h15

Amanda et Jake ont la vingtaine et veulent commencer une nouvelle vie ensemble à Los Angeles. Rien ne se passe comme prévu pour le jeune couple. Leur première journée dans la Cité des Anges va les emmener de déconvenues en surprises d'un bout à l'autre de la ville.

Séance suivie d'un échange en salle avec les co-réalisateurs et d'une dégustation des vins du Château de Bellegarde, le samedi 12 janvier à 17h30.



LOVE SIMON

Film américain de Greg Berlanti
2018 - 1h49

On mérite tous une première grande histoire d'amour. Pourtant pour le jeune Simon, c'est compliqué. Il a une vie normale, dans une famille qu'il adore, et est entouré d'amis extraordinaires, mais il garde pour lui un grand secret : personne ne sait qu'il est gay et il ne connaît pas l'identité de son premier coup de coeur ...

Séance suivie d'un débat sur le thème «Harcèlement et réseaux sociaux» avec Pierre Laroche, médiateur prévention jeunesse, le samedi 19 janvier à 18h.

Retrouvez toute la programmation sur www.cinelux.fr
05 56 62 13 13

Nuit de la lecture

Dans le cadre de l'opération nationale «Nuit de la lecture», l'association «Les Passerelles» s'accocie à la Bibliothèque de Rions et vous invite à venir partager un moment convivial sur le thème «Au fil de nos lectures...», au programme : contes pour enfants, musique, texte et auberge espagnole, **le samedi 19 janvier à partir de 17h30, à la Bibliothèque de Rions (1, chemin des soeurs).** La soirée s'achèvera autour d'un atelier d'écriture «canard exquis».

En partenariat avec la mairie de Cadillac-sur-Garonne.



VOS PERMANENCES EN MAIRIE

ADDAH 33 (Association de Défense des Droits des Accidentés et Handicapés)
Jeudi 7 février de 9h à 10h30 / sans RDV

ATI (Association de Tutelle et d'Intégration)

Mercredi 17 janvier de 10h à 12h / sans RDV

CAUE

(Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement de la Gironde)
Vendredi 1er février de 14h à 17h / sur RDV au 05 56 97 81 89

INFO DROITS

Mardi 22 janvier de 14h à 16h / sur RDV au 05 56 45 25 21

SAUR (Service d'eau potable)

Mercredi 6 février de 14h à 17h / sans RDV

T2000 (Tremplins pour l'emploi)

Vendredi 11 janvier de 9h à 12h / sans RDV

15 AGENDA DES ÉLUS

M. Le Maire vous reçoit sur RDV le mercredi après-midi et le vendredi matin.

LES ADJOINTS AU MAIRE VOUS REÇOIVENT SUR RDV :

Finances | Ressources humaines | Développement Durable et Cadre de vie | Cimetière et Archives | Animation Culturelle
Mme Lulan, le jeudi après-midi

Urbanisme | Vie économique
M. Dréau, le jeudi après-midi

Ecoles | Restauration scolaire | Jeunesse
Mme Bonjour, le mercredi après-midi

Travaux | Vie Associative
M. Gelder, le vendredi après-midi après 16h

CCAS
Mme Prat, le mercredi matin et le vendredi après-midi

Prenez rendez-vous auprès du service accueil de la mairie au : 05 57 98 02 10.



Mairie
24 place de la République
33410 Cadillac-sur-Garonne
05 57 98 02 10
www.mairiedecadillac.net

HORAIRES D'OUVERTURE DE VOTRE MAIRIE :
Du mardi au vendredi 8h30-12h30 / 13h30-17h
Jeudi 8h30-12h30 / 15h-17h
Samedi 9h-12h

 **NUMÉROS D'URGENCE**
Appels gratuits 24h / 24h - 7j / 7j

POMPIER : 18

GENDARMERIE: 17

Centre anti-poison :
05 56 96 40 80

Suicide écoute :
01 45 39 40 00

GRDF (dépannage) :
0 800 47 33 33

ENEDIS (dépannage) :
09 72 67 50 33

SAUR : 05 81 91 35 03

 **SERVICES DE GARDE**

MEDECINS

De 20h à 8h, pour les urgences et les services de garde, faites le 15 ou le 112

PHARMACIES

13/01 : Pharmacie de Sauternes
14/01 (Matin) : Pohé à Cadillac
20/01 : Cochin à Langon
21/01 (Matin) : Médeville à Cadillac
27/01 : Principale à Langon
28/01 (Matin) : Pohé à Cadillac
03/02 : Riboulleau à Podensac
04/02 (Matin) : Médeville à Cadillac

 **COLLECTE ORDURES MÉNAGÈRES**

Bastide : lundi et vendredi
Hors Bastide : lundi

BACS JAUNES

Bastide : mercredi
Hors Bastide : 16/01 et 30/01

CADILLAC
Infos

Journal d'information municipal mensuel
Directeur de la publication : Jocelyn Doré,
Maire de Cadillac-sur-Garonne
Rédaction : Service Communication

Tirage : 1650 exemplaires
N° ISS-0183-0805
Dépôt légal à parution
Impression sur du papier recyclé